



*Secrétariat général de la
Communauté du Pacifique*
DIVISION DES RESSOURCES MARINES

Ressources marines et
FORMATION

Numéro 24 - Octobre 2006

BULLETIN D'INFORMATION

Rédaction : Michel Blanc, conseiller en développement et formation (pêche côtière), CPS, B.P. D5, 98848 NOUMÉA CEDEX (Nouvelle-Calédonie). Téléphone : +687 26.20.00; télécopieur : +687 26.38.18; mél. : <MichelBl@spc.int>. Site Web : <http://www.spc.int> **Production :** Section Développement et Formation, CPS. **Imprimé avec le concours financier du gouvernement français.**

ÉDITORIAL

Bienvenue dans ce nouveau numéro de notre bulletin d'informations " Ressources marines et formation ", dans lequel vous trouverez de très nombreux renseignements utiles. Nous vous proposons pour commencer un article sur la récente fusion de deux des sections du Programme Pêche côtière. Après l'adoption, lors de la cinquième Conférence régionale des Directeurs des pêches, du nouveau Plan stratégique du Programme Pêche côtière, deux des sections du Programme axées sur des objectifs communs (les Sections Formation et Développement de la pêche) ont été regroupées au sein d'une même entité, baptisée Section Développement et formation (pêche côtière).

Dans cette édition, nous nous intéresserons en particulier à la sécurité à bord des bateaux de pêche et à l'incidence probable sur les îles du Pacifique de l'entrée en vigueur du Protocole de Torremolinos et de la Convention STCW-F. À l'évidence, l'application de normes adaptées en matière de sécurité à bord et de formation des équipages ne peut que favoriser la création d'un environnement de travail plus sûr, améliorer les perspectives d'emploi et offrir aux membres d'équipage des moyens d'existence plus durables. Cela étant, ces changements auront un coût qu'il convient d'examiner et d'évaluer avec attention.

Ce numéro contient par ailleurs des informations très intéressantes sur les activités courantes et plus récentes de la Section Développement et formation (pêche côtière). Vous y trouverez notamment, comme à l'accoutumée, des informations sur les cours, stages et nouveaux programmes que proposent les établissements de formation de notre région, et en particulier sur la mise en place, à l'Université du Pacifique Sud, de nouveaux programmes de formation à la gestion durable des pêches. Enfin, nous attendons avec impatience les observations et articles que vous souhaiterez peut-être nous envoyer pour parution dans la prochaine édition de notre bulletin. Bonne lecture !

Michel Blanc



Sommaire

Actualités

- Fusion de deux des sections du Programme Pêche côtière p 2
- Deux nouveaux instruments internationaux axés sur l'amélioration de la sécurité à bord : le Protocole de Torremolinos et la Convention STCW-F p 2

Nouvelles des centres de formation et d'enseignement

- Conférence des éducateurs du milieu marin du pacifique p 5
- Un élève boursier de l'école des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée retrace son parcours p 5
- L'École des métiers de la mer de Vanuatu fait le bilan de l'année 2005 p 7
- Formations innovantes : la voie à suivre dans le domaine des pêches p 11

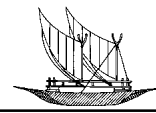
Action de formation à la pêche de la CPS

- Évaluation des besoins en Polynésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée p 12
- Diffusion d'un nouveau manuel d'identification à l'usage des pêcheurs pratiquant la pêche à la palangre horizontale p 13

Nouvelles de l'Université du Pacifique Sud

- Élaboration de nouveaux programmes d'enseignement sur la gestion durable des pêches à l'Université du Pacifique Sud (USP) p 15





Fusion de deux des sections du Programme Pêche côtière

Aider les pays membres de la CPS à honorer leur engagement d'appliquer l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture d'ici à 2010.

Tel est le principal objectif du Plan stratégique 2006-2009 du Programme Pêche côtière, adopté lors de la cinquième Conférence régionale des Directeurs des pêches. La priorité désormais accordée à l'approche écosystémique de la pêche, de même que les besoins liés à l'application concrète de cette nouvelle approche, exigent un renforcement de la coordination entre les différentes sections du Programme pêche côtière.

En octobre 2005, Lindsay Chapman, du Programme Pêche côtière de la CPS, a été nommé Directeur du programme et s'est vu confier la tâche d'en assurer la gestion intégrée. Après l'adoption par les Directeurs des pêches du nouveau Plan stratégique, deux des sections du Programme axées sur des objectifs communs (les Sections Formation et Développement de la pêche) ont été regroupées au sein d'une même entité, baptisée Section Développement et formation (pêche côtière). La nouvelle section sera chargée d'œuvrer à la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique, à savoir :

Aider les États et Territoires océaniques à développer et gérer la pêche commerciale nationale semi-hauturière dans un contexte écosystémique durable.

La fusion des deux sections et l'application de l'approche écosystémique de la pêche devraient permettre d'évaluer globalement les besoins des États et Territoires membres de la CPS dans le domaine de la pêche côtière et de l'aquaculture et d'y répondre de manière plus intégrée.

Le personnel de la Section Développement et formation (pêche côtière) comprend :

- une adjointe administrative - Christine Bury
- deux chargés du développement de la pêche - William Sokimi et Steve Beverly
- un chargé du développement de la pêche (projet DEV-FISH) - Jonathan Manieva
- un conseiller en formation halieutique - Terii Luciani
- un conseiller en développement et formation (pêche côtière) - Michel Blanc

Deux nouveaux instruments internationaux axés sur l'amélioration de la sécurité à bord : le Protocole de Torremolinos et la Convention STCW-F

Nous savons tous que la pêche est un des métiers les plus dangereux qui soient. Les statistiques ci-dessous, établies par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sont révélatrices de l'ampleur des problèmes liés à la sécurité dans l'industrie mondiale de la pêche :

- Chaque année, on dénombre en moyenne 24 000 décès et 24 millions d'accidents non mortels (selon la FAO, le nombre de blessures non mortelles signalées serait en fait très en deçà de la réalité).
- Sept pour cent des accidents du travail mortels enregistrés dans le monde surviennent dans le secteur de la pêche, alors que ce dernier emploie moins d'un pour cent de la population active.
- Le taux de mortalité enregistré parmi les pêcheurs est estimé à 80 pour 100 000, soit 79 fois plus que dans tous les autres secteurs d'activité confondus.

D'autres statistiques mettent en évidence le caractère largement artisanal des activités de pêche dans le monde, et les conséquences catastrophiques que le nombre élevé de blessures

et le fort taux de mortalité lié aux accidents du travail peuvent avoir sur les communautés de pêcheurs. Ainsi :

- en 1995, on recensait au total quelque 3,8 millions de bateaux de pêche (de toute sorte) dans le monde;
- environ 15 millions de personnes sont employées à bord de bateaux de pêche, et près de 98 % d'entre elles travaillent sur des bateaux de moins de 24 mètres;
- la plupart des flottilles de pêche du monde sont constituées de bateaux pratiquant la pêche artisanale.

Selon l'OMI, 80 pour cent des accidents sont dus à des erreurs humaines, elles-mêmes attribuables, à un stade ou à un autre, à des carences de gestion de nature à créer les conditions propices à la survenue d'un accident. Les personnes qui travaillent à bord des bateaux de pêche doivent être encadrées de manière efficace. Il convient notamment de s'assurer qu'elles reçoivent une formation adaptée et qu'elles travaillent dans le respect du droit du travail en vigueur et des conditions préalablement convenues. Les procédures, méthodes et systèmes utilisés à bord des bateaux de pêche doivent également faire l'objet de mesures de gestion adéquates pour fonctionner de manière efficace et produire les résultats attendus. Enfin, il importe de veiller au bon

fonctionnement et à l'entretien régulier des composantes mécaniques (coque, salle des machines, engins de pêche, etc.) et s'assurer qu'elles sont bien utilisées dans les conditions pour lesquelles elles ont été conçues.

La sécurité à bord repose donc sur des règles simples : des navires en état de prendre la mer, des équipages qualifiés et compétents et des pratiques de gestion privilégiant la sécurité. S'il est primordial d'avoir des bateaux en état de naviguer, il est tout aussi important de respecter des normes très précises, non seulement en matière de conception et de construction, mais aussi d'équipement et d'armement, d'entretien et d'inspection. Il s'agit, en d'autres termes, d'appliquer un cadre réglementaire garant du respect des principes de base de la sécurité à bord. Ces normes doivent être adoptées à l'échelle internationale et énoncées dans un instrument international contraignant, quelle qu'en soit la forme. La Convention de Torremolinos et son protocole de 1993 sont les deux instruments internationaux définissant le cadre réglementaire applicable en matière de sécurité en mer. Outre les normes qui concernent les navires, il est tout aussi important d'appliquer des normes relatives aux conditions de travail, à la formation, aux qualifications et aux méthodes de travail des membres d'équipages. Dans la mesure où la pêche se pratique en haute mer, implique des interactions avec d'autres industries maritimes, et revêt une dimension mondiale, il importe d'appliquer des normes communes de formation des équipages, en particulier en matière de qualification et de certification. Ces normes doivent être universellement adaptées et reconnues, ce qui exige l'adoption d'une convention internationale. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la Convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW-F).

La Convention de Torremolinos de 1977 et son protocole de 1993

L'OMI s'intéresse depuis sa création à la question de la sécurité des bateaux de pêche. La première conférence internationale jamais consacrée à la sécurité des navires de pêche s'est tenue à Torremolinos (Espagne) en 1977. Les participants ont adopté la Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche, qui porte création d'un régime de sécurité applicable aux navires de pêche de plus de 24 mètres. La Convention définit les normes relatives à la construction des bateaux de pêche et à certains des équipements de sécurité embarqués à bord, tout comme la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) pour les navires de transport de marchandises et de passagers. Toutefois, la Convention de Torremolinos, jugée trop contraignante par les principales nations pratiquant la pêche, n'a jamais été ratifiée. En 1993, un Protocole relatif à la Convention a été adopté

(Protocole de Torremolinos). Il a pour but d'actualiser et de modifier certaines des dispositions de la Convention de 1977 à la lumière des changements technologiques intervenus depuis, et d'encourager la ratification de la Convention en privilégiant une approche plus pragmatique. Les dispositions du Protocole portent sur la construction et la stabilité des bateaux de pêche, les machines, les dispositifs de lutte contre l'incendie, la protection des équipages, les équipements de survie, les procédures d'urgence, les transmissions radio, les instruments de navigation, la certification des navires et les mesures de contrôle relevant de l'État du port. Certaines de ces dispositions ne s'appliquent qu'aux navires de pêche de plus de 45 mètres. À ce jour, six États ont ratifié le Protocole (il en faut 15 pour que le Protocole puisse entrer en vigueur).

Convention STCW-F de 1995

La Convention STCW-F complète le Protocole de Torremolinos dans la mesure où elle définit le cadre réglementaire applicable à la formation et à la certification des équipages des bateaux de pêche. Elle s'apparente à la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, telle que modifiée en 1995, qui contient des dispositions analogues. La Convention STCW-F traite des normes de formation et de certification des patrons de pêche et des hommes de quart travaillant sur des bateaux de pêche de plus de 24 mètres, des mécaniciens employés à bord de navires d'une puissance propulsive supérieure à 750 kW, et des membres d'équipage chargés des transmissions radio. Elle fait également obligation à tous les membres d'équipage des bateaux de pêche de suivre une formation de base à la sécurité avant embarquement. La Convention pose par ailleurs le principe de la formation fondée sur la compétence. En revanche, elle n'aborde pas la question des effectifs embarqués. À ce jour, six États ont ratifié la convention STCW-F (il en faut 15 pour qu'elle puisse entrer en vigueur).

Document destiné à servir de guide pour la formation des pêcheurs et la délivrance des brevets

Ce document, publié en 1985 et révisé de manière approfondie en 2001, tient compte des conventions et recommandations adoptées par l'OIT et l'OMI et de la vaste expérience pratique acquise par la FAO dans le domaine de la formation des pêcheurs. Le document va dans le sens des dispositions énoncées à la Convention STCW-F. Il définit dans leurs grandes lignes les principes relatifs à la mise en place d'un système de formation des pêcheurs adapté à l'ampleur et à la nature des opérations de pêche considérées (quelle que soit la taille du bateau). Le document traite de questions comme les méthodes de formation et d'évaluation (en défendant le principe de la formation fondée sur la compétence), le contenu et la durée des programmes de formation, les compétences à évaluer, et l'expérience et les

qualifications dont les instructeurs doivent justifier. Il met fortement l'accent sur la durabilité (Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable), la gestion de la fatigue et la participation active de tous les intervenants concernés à l'élaboration des programmes de formation. Les pays insulaires océaniques ont été encouragés à appliquer le Protocole de Torremolinos de 1993 et la Convention STCW-F de 1995 lors d'un séminaire régional organisé à la fin du mois de mars à Suva (Îles Fidji), dans le cadre d'une initiative de l'OMI visant à promouvoir auprès des États membres la ratification de ces deux instruments. Il s'agissait du huitième d'une série de neuf séminaires régionaux animés par Milhar Fuazudeen (expert technique à l'OMI) et David Harrod (consultant en sécurité maritime). Y ont participé dix administrateurs de services maritimes, huit établissements de formation, trois administrateurs de services des pêches et deux exploitants de bateaux de pêche, ainsi que des agents des Programmes Affaires maritimes et Pêche côtière de la CPS. S'agissant des impacts probables du Protocole de Torremolinos et de la Convention STCW-F dans les îles du Pacifique, plusieurs arguments majeurs ont été avancés lors du séminaire.

- Les pays insulaires océaniques ont une bonne longueur d'avance sur les autres régions du monde, dans la mesure où ils appliquent déjà des normes de formation et de certification du personnel des navires de pêche : au milieu des années 1990, le Programme Affaires maritimes de la CPS a élaboré, à l'issue d'un processus consultatif auquel ont été associés les directeurs des services maritimes et les établissements de formation, un mécanisme commun de certification pour les navires de commerce et de pêche, dont un sous-comité de l'Association maritime océanique (PacMA) assure le suivi continu (la liste actualisée des conditions de certification est disponible auprès du Programme Affaires maritimes de la CPS).
- Les établissements de formation de la région connaissent le principe de la formation fondée sur la compétence, et un certain nombre de programmes types de formation destinés au personnel des navires de pêche sont déjà proposés dans tout le Pacifique (on citera à titre d'exemple le brevet de sécurité en mer que délivre la CPS et la formation CPS/pays insulaires océaniques sanctionnée par le certificat océanique de marin-pêcheur). La formation avant embarquement dispensée en Papouasie-Nouvelle-Guinée aux nouveaux membres d'équipage avant leur entrée en service est également très utile, dans la mesure où elle cadre avec les prescriptions de la Convention STCW-F relatives à la formation de base à la sécurité que tous les membres d'équipage des bateaux de pêche doivent suivre avant embarquement.
- Si les dispositions du Protocole et de la Convention STCW-F ne valent censément que pour les gros bateaux de pêche (de plus de 24 mètres), qui sont très rares dans les pays

insulaires océaniques, elles peuvent néanmoins être appliquées avec tout le degré de souplesse requis et être étendues à des bateaux de plus petite taille, si les législations nationales sont modifiées en ce sens.

- Les administrations nationales et les acteurs du secteur régional de la pêche doivent être informés de l'existence et de la nature de ces instruments internationaux, et se préparer dès maintenant en prévision de leur entrée en vigueur. L'état actuel des normes et règlements appliqués dans la région, fait que la mise en œuvre du Protocole et de la Convention STCW-F ne serait pas trop difficile.
- Compte tenu du nombre limité de signatures qui manquent encore pour que le Protocole et la Convention STCW-F puissent s'appliquer, les pays insulaires océaniques, en ratifiant ces deux instruments, pourraient contribuer à accélérer l'entrée en vigueur.
- Les Programmes Affaires maritimes et Pêche côtière de la CPS disposent d'ores et déjà des moyens nécessaires pour appuyer la mise en place d'un mécanisme régional et coordonner les efforts visant à aider les pays à appliquer le Protocole et la Convention STCW-F.

La CPS, à l'instar de l'OMI, est d'avis que la mise en œuvre du Protocole de Torremolinos de 1993 et de la Convention STCW-F de 1995 entraînerait une nette amélioration des conditions de sécurité dans le secteur halieutique et contribuerait à prévenir la perte de vies humaines à bord des bateaux de pêche. À l'évidence, l'application de normes adaptées en matière de sécurité à bord et de formation des équipages ne peut que favoriser la création d'un environnement de travail plus sûr, améliorer les perspectives d'emploi et offrir aux membres d'équipage des moyens d'existence plus durables. Cela étant, ces changements auront un coût, non seulement pour les exploitants de bateaux de pêche (qui se verront contraints d'investir dans l'amélioration de leurs systèmes de sécurité), mais aussi pour les établissements de formation (qui devront étendre l'application de leurs dispositifs de formation et d'évaluation fondées sur la compétence) et les services maritimes (chargés de la certification et de la réalisation des enquêtes sur la sécurité à bord). Ces coûts doivent être examinés et évalués avec attention : la CPS et l'Agence des pêches du Forum (FFA), dans le cadre du projet DEVFISH financé par l'Union européenne, vont prochainement entreprendre une étude régionale sur cette question. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une large diffusion auprès de tous les acteurs des secteurs halieutique et maritime.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à : John Hogan, Directeur du Programme Affaires maritimes : JohnPH@spc.int
Michel Blanc, Conseiller en développement et formation (pêche côtière), MichelBI@spc.int

NOUVELLES DES CENTRES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

Conférence des éducateurs du milieu marin du pacifique

Les éducateurs du milieu marin de toute la région se réuniront à Suva (Fidji) en janvier 2007 pour mettre en commun leurs ressources et créer un réseau visant à préserver la santé de l'océan Pacifique. La conférence sera retransmise sur Internet, afin que les éducateurs dans l'impossibilité de se rendre aux Fidji puissent malgré tout y participer.

Cette conférence résulte directement du One Ocean Marine Forum (OOMF) tenu en juillet 2005 à Kahului, sur l'île de Maui (Hawaii), qui avait pour objectif de mettre en place un réseau international de spécialistes de l'éducation au milieu marin. La conférence, prévue en janvier 2007, marquera une première étape dans la réalisation de cet objectif, avec la mise en place d'un réseau pilote dans le Pacifique.

La situation dans les îles du Pacifique est souvent révélatrice des problèmes, des changements et des enjeux auxquels notre océan doit faire face. Dans ces microcosmes insulaires fragiles et sensibles, les interactions entre développement durable, protection de l'environnement et changement climatique sont l'illustration, à petite échelle, de ce qui pourrait se produire à l'échelle de la planète.

Les éducateurs au milieu marin - au sens large - sont donc invités à participer à cette conférence qui sera entièrement consacrée à la situation dans le Pacifique.

La conférence se tiendra à l'Université du Pacifique Sud; elle est parrainée par des organisations locales, régionales et internationales, et notamment par le groupe de travail

Un élève boursier de l'école des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée retrace son parcours

Nous rêvons tous de progresser, de réussir et d'atteindre nos objectifs. Nous poursuivons tous la même ambition, qu'il s'agisse de trouver un emploi à terre ou de travailler à bord de navires de commerce nationaux ou internationaux.

Oui mais, voilà : dans le secteur maritime, il est impératif de suivre une formation et de faire son temps en mer le moment venu; à trop attendre, on risque de se laisser distancer.

Aux Îles Salomon, d'où je viens, il est très difficile de trouver du travail sur des navires de gros tonnage, car il n'y en a aucun qui soit immatriculé à Honiara. J'ai dû attendre sept mois pour en trouver un. Je savais qu'il fallait que je fasse mon temps de mer, et j'ai donc envoyé une candidature à une société de pêche, la

Océanographie du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).

Le comité organisateur de la conférence regroupe des représentants des organismes suivants : Conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (États-Unis), Université du Pacifique Sud (Fidji), Foundation of the Peoples of the South Pacific International (Fidji), Marine Education Society of Australasia (Australie), National Marine Educators Association (USA), Ocean Futures Society, Université d'Hawaii (États-Unis), Howard County Public School System (États-Unis), Centre Hatfield des sciences de la mer de la Oregon State University (États-Unis), écoles Kamehameha (États-Unis) et College of Exploration (États-Unis).

Pour obtenir de plus amples informations ou soumettre vos suggestions au comité organisateur, vous pouvez prendre contact avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- Harry Breidahl (Australie) : nautilused@optusnet.com.au
- Sylvia Spalding (États-Unis d'Amérique) : info.wpcouncil@noaa.gov
- Joeli Veitayaki (Îles Fidji) : veitayaki_j@usp.ac.fj

Les organisateurs devront faire appel à des partenaires susceptibles de parrainer la participation des éducateurs des pays en développement et des pays les moins avancés de la région, ainsi que l'installation de salles de téléconférence qui permettront aux participants dans l'impossibilité de se rendre aux Fidji de suivre les débats sur internet dans leurs pays.

National Fisheries Development Ltd (NFD). Neuf ans plus tard, je travaille toujours à bord d'un des senneurs de la NFD, qui effectue des campagnes de pêche nationales et internationales.

Par ailleurs, les bourses de formation financées par des bailleurs d'aide sont difficiles à obtenir dans la mesure où les autorités de mon pays, qui sont chargées de l'attribution des bourses, préfèrent les consacrer à d'autres secteurs d'activité, qu'ils jugent plus importants que la pêche. J'espère que la situation évoluera rapidement : après tout, nous sommes une nation insulaire, et il est urgent de combler la pénurie de personnel dans l'industrie maritime et de renforcer les capacités de l'École nationale des métiers de la mer, de sorte qu'elle puisse former tous les Salomonais qui souhaitent trouver du travail dans le secteur maritime.

NOUVELLES DES CENTRES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

L'obtention d'une bourse à l'étranger me semblait inenvisageable, les frais d'études à prévoir étant beaucoup trop élevés pour moi. À ce moment là, j'ai vraiment cru que je n'avais plus d'avenir dans la profession. Toutefois, avec l'aide de la CPS et de la NFD, qui m'avaient déjà permis de participer à un cours de formation de courte durée en 2000, j'ai pu suivre cette année un autre cours de formation et obtenir un brevet de quart de classe 3 à l'École des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'École des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée est située en plein cœur du port de Madang et accueille des élèves venus des Îles Salomon, de Vanuatu, de Timor Leste, ainsi que des stagiaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui travaillent déjà dans le secteur maritime. Outre la formation qualifiante aux métiers de la mer, qui constitue l'essentiel du programme d'enseignement, l'établissement dispense également des formations de courte durée (réservées à 200 stagiaires au maximum) dans des domaines comme la lutte anti-incendie (niveaux élémentaire et avancé), la survie en mer (élémentaire et avancé), les premiers secours (élémentaire, avancé, responsabilités du capitaine en matière de soins médicaux à bord), le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS), la sécurité des navires-citernes (élémentaire et avancé) et le Système mondial de détresse et de sécurité en mer - SMDSM (certificat restreint d'opérateur et certificat général d'opérateur). Le Collège accueille chaque année quelque 600 élèves. Dès mon arrivée à Madang, j'ai eu le sentiment de vivre une expérience très stimulante, car je n'avais jamais suivi une formation à temps complet à l'étranger. Grâce à la généreuse hospitalité des étudiants de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des enseignants (originaires de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres pays), je me suis très vite senti chez moi. J'ai été étonné par les nombreux équipements disponibles (il n'y en avait pas autant dans les établissements de formation que j'ai fréquentés dans le passé) et je me suis efforcé

d'en tirer tout le parti possible. J'ai été particulièrement impressionné par le simulateur de navigation du département d'études nautiques - je n'en avais jamais utilisé auparavant et l'illusion est parfaite : difficile de croire que l'on est à terre ! C'est vraiment une sensation étrange que d'être de quart pendant quatre heures sur le pont d'un bateau naviguant dans les eaux du détroit de Malacca à Singapour et de se retrouver brusquement en plein Madang dès la fin de l'exercice ! Cette formation nous a été dispensée par de vrais professionnels, et les équipements utilisés étaient de toute première qualité. Les cours sont devenus de plus en plus difficiles à mesure que nous avançons dans le programme. J'étais peut-être le seul à avoir déjà travaillé à bord d'un bateau de pêche, mais j'ai tout de même dû m'accrocher ! La formation était principalement constituée de travaux pratiques à bord de navires de commerce. La bourse que j'ai obtenue m'a permis de consacrer davantage de temps à mes études et, avec l'aide des instructeurs, j'ai réussi tous mes examens du premier semestre. Cela étant, il me reste encore beaucoup à faire et à apprendre, et le second trimestre sera bien rempli, car je dois encore passer toutes les épreuves orales. Je suis convaincu que l'on n'obtient ce que l'on veut qu'à force de travail, de discipline, de détermination et d'engagement personnel. Toutefois, l'aspect financier est déterminant. Sans cette bourse, je n'aurais jamais pu reprendre mes études. Je voudrais donc remercier la Section Formation de la CPS et la NFD de m'avoir aidé, et j'espère que d'autres personnes désireuses de poursuivre leurs études pourront aussi bénéficier de ce soutien financier. Enfin, et surtout, je tiens à remercier l'École des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée de m'avoir accueilli cette année, et je recommande à tous les gens de mer qui songent à approfondir leurs connaissances dans le domaine maritime de venir y suivre une formation.

P. Delaiverata



L'École des métiers de la mer de Vanuatu fait le bilan de l'année 2005

Programmes 2005 de formation des gens de mer du secteur maritime national

L'année scolaire 2005 a été relativement calme à l'École des métiers de la mer de Vanuatu (VMC). Cette année, l'établissement a mis l'accent sur la formation des petits pêcheurs des communautés rurales et des gens de mer ni-Vanuatu appelés à travailler sur des navires de la flottille nationale. Les élèves ont pu suivre sur place divers cours de formation pendant 48 semaines, sur les 50 qu'a duré l'année scolaire (du 17 janvier au 16 décembre).

Formation

Comme l'indique le tableau ci-dessous, de très nombreux programmes de formation adaptés aux besoins des étudiants ont été proposés cette année.

Formation	Nombre de sessions	Durée	Nombre d'étudiants
Certificat d'aptitude à la sécurité en mer	9	2 semaines	113
Formation préparatoire avant embarquement	3	2 semaines	32
Stage de préparation au matelotage	2	12 semaines	14
Capitaine <20 TJB	2	4 semaines	20
Capitaine <200 TJB	2	10 semaines	12
Capitaine <500 TJB	1	10 semaines	3
Mécanicien <300 Kilowatts	1	10 semaines	9
Certificat restreint d'opérateur radio	3	4 jours	21
Techniques avancées de lutte contre l'incendie	1	5 jours	14
Survie à bord d'un bateau de sauvetage	1	5 jours	16
Premiers secours	1	5 jours	19

Cette année, le VMC proposait pour la première fois un stage de préparation au matelotage destiné à des élèves de niveau seconde souhaitant travailler dans le secteur maritime local. La formation est dispensée dans les locaux du collège et dure 12 semaines, pendant lesquelles les élèves sont soumis à une discipline stricte. Le programme d'enseignement, axé sur la sécurité en mer, est assorti d'un module d'initiation au ravitaillement, à la navigation et à la mécanique. La plupart des élèves ayant suivi ce cours en 2005 ont trouvé un emploi.

L'année 2004 a été proclamée Année de la pêche par le gouvernement de Vanuatu et, dès 2005, la question de la formation à la pêche en milieu rural a suscité un très vif intérêt. Des cours de formation ont été organisés sur six sites de la province de Malampa, un autre dans la province de Penama, deux dans la province de Sanma et trois dans celle de Shefa. Au total, 352 hommes et femmes ont bénéficié de cette formation. Cette année encore, les cours de formation à la pêche en milieu rural font l'objet d'une forte demande.

On observe actuellement une pénurie mondiale d'officiers de pont et d'officiers mécaniciens. En 2005, et pour la troisième année

consécutives, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) a confié au VMC la gestion de deux bourses spécialisées destinées à des élèves officiers désireux de suivre la formation de quatre ans leur permettant d'obtenir les qualifications requises pour travailler en qualité d'officiers subalternes à bord de navires au long cours.

En 2003, deux bourses avaient été attribuées à un élève mécanicien et à un élève officier de pont. Le premier a effectué son temps de mer en 2005 à bord d'un navire basé en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'élève officier de pont, après avoir rencontré quelques difficultés pour effectuer son temps de mer, a finalement pu s'embarquer, à la fin de l'année, à bord d'un navire immatriculé à Cairns (Australie). Leurs états de service en mer sont satisfaisants.

En 2004, trois élèves ont bénéficié des bourses de l'AusAID. Le premier, un élève officier de pont, a obtenu de bons résultats à l'École des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée et il est rentré à Vanuatu à la mi-2005. Il n'a pas réussi, comme il l'avait espéré, à se faire engager à bord d'un des deux navires dont la construction a été financée par la Chine et qui devaient être convoyés depuis la Chine jusqu'à Vanuatu. Il doit maintenant

NOUVELLES DES CENTRES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

trouver d'urgence un navire au long cours à bord duquel il pourra effectuer son temps de mer. Le deuxième boursier de l'AusAID, un élève mécanicien, a passé la première partie de l'année en service en mer avant d'intégrer, à la fin du mois de mai, l'École des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée, où il a suivi une formation d'un an. Un deuxième élève mécanicien, dont la formation a été financée par le VMC, a décidé de ne pas reprendre ses études après les vacances scolaires de 2005; la bourse lui a donc été retirée.

En mars 2005, deux nouveaux élèves ont intégré le VMC pour y suivre une formation de 12 semaines à l'issue de laquelle ils ont effectué leur temps de mer à bord de navires de la flottille locale. Ils poursuivront leurs études à l'École des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée dès 2006.

Pour la première fois depuis sa création, en 2002, le cours de formation générale au matelotage à bord de navires au long cours n'a pas eu lieu. En effet, les élèves qui ont suivi cette formation les années précédentes ont eu le plus grand mal à trouver du travail. On trouvera au tableau ci-dessous la liste des cours organisés en 2005.



Autres programmes de formation dispensés au VMC en 2005

Formation	Nombre de sessions	Durée	Nombre d'élèves
Lutte contre l'incendie et survie en mer (formation destinée à l'équipage du patrouilleur RVS Tukoro)	1	3 jours	18
Formation destinée aux agents de sécurité portuaire	1	4 jours	4
Restauration collective	1	1 semaine	11

À la recherche d'emplois à bord de navires battant pavillon étranger

Afin d'encourager le recrutement de gens de mer ni-Vanuatu à l'étranger, le directeur du VMC s'est rendu à Riga (Lettonie) au mois de mai 2005 pour assister à la conférence annuelle de la Lloyds, qui avait pour thème le recrutement et la formation des gens de mer. Les participants ont débattu de nombreux aspects de la situation des gens de mer dans le monde, et notamment des conditions d'emploi et de la pénurie d'officiers qualifiés. Bien qu'aucune offre d'emploi ferme n'ait été faite, les représentants de plusieurs sociétés maritimes ont souhaité obtenir davantage d'informations sur les marins ni-Vanuatu. Le directeur du VMC a pu participer à la conférence grâce au généreux concours financier de la Commission européenne, qui a pris à sa charge l'intégralité des coûts liés à la réalisation de divers supports promotionnels et des frais de déplacement du directeur, ainsi qu'une partie de ses frais de séjour.

Le 22 septembre, le VMC a organisé et animé à Port Vila un atelier d'une journée sur la formation et l'emploi des gens de mer de Vanuatu. Les participants ont adopté plusieurs recommandations visant à aider les marins ni-Vanuatu à trouver du travail et ont décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des ministres. La documentation nécessaire a été préparée, et la décision du Conseil des ministres est attendue.

Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires

Comme ce fut le cas en 2004, le directeur du VMC a apporté son aide et ses conseils aux autorités ni-Vanuatu dans le domaine de la sécurité portuaire, en vue notamment de la mise en œuvre des plans de sécurité portuaire de Port Vila et de Luganville. Il a également assisté à l'ensemble des réunions du Comité de sécurité portuaire, que préside le Directeur général des infrastructures et des services publics. L'AusAID a confié à l'École des métiers de la mer la gestion d'une petite subvention destinée à des activités relatives au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS). Enfin, le directeur a fait partie de l'équipe internationale d'experts qui a réalisé le premier audit de sécurité portuaire du port de Luganville.

Réalisation d'un audit au titre de la Convention STCW

L'Organisation maritime internationale (OMI) fait obligation aux établissements de formation des pays inscrits sur la " liste blanche " de réaliser un audit interne au regard des normes énoncées dans la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW). Un audit de conformité aux normes STCW a donc été réalisé en avril 2005, et les résultats ont été transmis à l'OMI.



Ressources humaines

Le capitaine Barnett, directeur de l'École des métiers de la mer de Vanuatu, ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. Il quittera l'école à l'expiration de son contrat, à la fin du mois d'août 2006. Il sera remplacé par le capitaine John Lloyd, du Royaume-Uni.

En juin 2005, le contrat d'un volontaire néo-zélandais, qui avait rejoint l'équipe enseignante en 2003 en qualité d'instructeur en navigation, est arrivé à son terme. Un autre volontaire néo-zélandais, Peter Petherbridge, enseigne au VMC depuis mars 2006. Le poste d'instructeur principal en mécanique a été occupé pendant la majeure partie de l'année (jusqu'en septembre 2005) par un ingénieur australien chevronné dont le poste a été financé par le biais du mécanisme australien d'assistance technique en faveur des pays océaniques.

Navires

L'Etelis, le navire utilisé pour la formation à la pêche en milieu rural, a été mis en cale sèche en juin 2005 pour entretien de routine et inspection annuelle. L'Evolan, qui sert à la formation pratique à la navigation, au matelotage et à la mécanique, a été mis en cale sèche à la fin de l'année, en prévision des gros travaux d'entretien dont il devait faire l'objet au début de 2006. À la fin de 2005, le petit bateau hors-bord Emm Nao, construit conformément aux indications de l'École des métiers de la

mer de Nouvelle-Calédonie et financé par la CPS, attendait toujours qu'on l'équipe d'une remorque adaptée. C'est aujourd'hui chose faite, et l'Emm Nao a été mis à l'eau avec succès en mai 2006.

Les travaux de remise en état de l'Euphrosyne II, le plus gros bateau de l'école, se sont accélérés à la fin de 2005. En 2006, l'île de Espiritu Santo fera l'objet d'une vaste enquête sur la biodiversité réalisée par une équipe internationale de scientifiques. Le Muséum français d'histoire naturelle et Pro-Natura Inc. sont les principaux partenaires de ce projet de recherche. La composante maritime de l'enquête sera pilotée depuis le VMC, et en contrepartie, Pro-Natura Inc. a accepté de verser une partie des fonds nécessaires à la remise en état de l'Euphrosyne. Les travaux ont commencé en décembre, et le bateau sera prochainement mis en cale sèche.

Coopération régionale et perfectionnement du personnel

Pendant l'année 2005, le VMC a continué à travailler en collaboration étroite avec la Section Formation halieutique de la CPS, basée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et le Programme Affaires maritimes, administré depuis Suva (Fidji).

La Section Formation halieutique a appuyé les activités de formation à la pêche en milieu rural en accordant à l'école des métiers de la mer une subvention qui lui permet d'appliquer des droits d'inscription purement symboliques. Grâce à une autre

NOUVELLES DES CENTRES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT

subvention, le directeur des services administratifs a pu suivre une formation afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la création et à la mise en service du site web de l'école.

Du 13 au 30 juin, le VMC a accueilli un cours de formation des formateurs qui avait pour thème la gestion des petites entreprises de pêche ("Créez votre entreprise de pêche"). Le cours s'inscrivait dans le cadre d'un projet mis en œuvre par la CPS en collaboration avec des établissements de formation de Papouasie-Nouvelle-Guinée et financé par le Secrétariat du Commonwealth. Il a réuni cinq stagiaires des Îles Salomon et 12 participants de Vanuatu représentant la Chambre de commerce, le département des coopératives, le service des pêches, le réseau des femmes du Vanuatu pour le développement et la durabilité des institutions de microfinance (VANWODS) et le VMC.

Pour être officiellement reconnus comme formateurs par l'OMI, les participants au cours de formation des formateurs ont dû organiser et diriger un atelier de formation destiné aux pêcheurs locaux et supervisé par un formateur principal de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les deux instructeurs du VMC ont encadré, avec d'autres de leurs collègues, un cours de formation qui a réuni 16 pêcheurs de la province de Sanma et s'est déroulé du 19 au 30 septembre dans les locaux de l'école.

Une fois de plus, le Programme Affaires maritimes de la CPS a prêté au VMC son simulateur de navigation portable, qui a servi à la formation des capitaines et hommes de quart à la passerelle. Le Programme Affaires maritimes a également financé la participation aux manifestations suivantes de plusieurs des membres du personnel de l'établissement :

- directeur du VMC - sous-comité d'audit, Suva (Fidji), janvier;

- directeur des services administratifs - réunion inaugurale de l'Association maritime des femmes du Pacifique, Suva (Fidji), février;
- instructeur principal en mécanique - réunion du sous-comité d'enquête, Suva (Fidji), mars;
- directeur - réunion annuelle de l'Association maritime océanienne (PacMA), Nadi, (Fidji), mars;
- directeur et instructeur principal en navigation - réunion du sous-comité des animateurs, examinateurs et enseignants, Auckland (Nouvelle-Zélande), août.

Le directeur de l'établissement a également participé à la réunion du Forum international des bureaux d'enquête sur les accidents maritimes (Marine Accident Investigations International Forum), tenue à Port Vila du 29 août au 2 septembre, et y a présenté un exposé sur le rôle de la formation dans la prévention des accidents en mer. La participation du directeur et d'autres membres du Comité exécutif de la PacMA a été financée par le Programme Affaires maritimes de la CPS.

Enfin, le Programme Affaires maritimes a financé la participation de plusieurs membres du personnel de l'école aux cours de perfectionnement suivants :

- directeur du VMC et directeur des services administratifs - cours de formation à la réalisation d'audits de sécurité maritime, école des métiers de la mer de Vanuatu, 30 et 31 mars;
- instructeur en mécanique et ajusteur mécanicien - certificat d'aptitude à la formation et à l'évaluation sur le lieu de travail, niveau IV, Suva (Fidji), 18-29 juillet;
- instructeur principal en mécanique - cours avancé de formation aux soins médicaux à bord à l'intention des capitaines de navire, Suva (Fidji), 26-30 septembre.



Formations innovantes : la voie à suivre dans le domaine des pêches

Le Bay of Plenty Polytechnic de Tauranga (Nouvelle-Zélande) dispense des formations en gestion des pêches dans le domaine des produits de la mer, des affaires maritimes et de l'aquaculture depuis 1992. L'établissement a adopté une approche innovante de la conception et de la mise en œuvre de programmes de formation dispensés sous la forme la mieux adaptée aux besoins des élèves : formation en cours d'emploi, enseignement à distance ou cours suivis sur le campus de Tauranga. Certaines des formations proposées dans des domaines comme la formation à la pêche coutumière maorie et la formation en mer sont inédites en Nouvelle-Zélande. C'est le cas notamment du brevet national de pêche coutumière de niveau 3 et de deux autres brevets nationaux délivrés à l'issue d'une formation en mer à bord de chalutiers opérant en haute mer. Auparavant, aucun établissement de formation de Nouvelle-Zélande ne disposait des capacités nécessaires pour dispenser en mer des formations à la pêche. En partenariat avec une des plus grosses sociétés de pêche néo-zélandaises, Talleys Fisheries Limited, implantée dans la région de Nelson, le Bay of Plenty Polytechnic a mis sur pied un programme qui permet aux employés de la société de suivre une formation en cours d'emploi dans le cadre de campagnes de pêche de 45 à 50 jours. À l'achèvement du programme, les employés ayant passé les épreuves avec succès obtiennent, selon la formation suivie, un brevet national de transformation des produits de la mer à bord de niveau 2 ou un certificat national de manutention des produits de la mer à bord [aptitude à la navigation] de niveau 3.

" L'attitude de nos employés a beaucoup changé grâce à cette formation ", souligne Andrea Wilkinson, chargé des ressources humaines et de la formation à la Talleys Fisheries. " Maintenant, pendant les pauses, ils ouvrent leurs classeurs et se mettent à étudier, au lieu de discuter. À la fin de nos campagnes de pêche, ils demandent à suivre d'autres formations. Autant dire que, de notre point de vue, cette expérience est un succès total. "

La formation débouchant sur l'obtention du brevet national de pêche coutumière de niveau 3, dispensée hors du campus, dans divers marae (lieux de réunion traditionnels maoris) du pays, s'est également avérée très utile. Le Bay of Plenty Polytechnic a conçu cette nouvelle filière et travaille en partenariat avec une société locale, Manaaki Moana Limited, qui a élaboré les supports pédagogiques et dispense la formation par l'intermédiaire de formateurs itinérants chevronnés. Les membres des iwi (tribus locales maories) peuvent ainsi suivre des cours sur la législation coutumière, l'élaboration des politiques halieutiques, les dispositifs réglementaires de gestion des pêches et les questions touchant à l'application de la réglementation en vigueur.

" C'est ce qui nous est arrivé de mieux depuis l'invention du pain en tranche ", déclare Graeme Morrell, représentant du takiwa de Ngapuhi ki Whangarei too Te Runanga o Ngapuhi. " Les iwi attendaient cela depuis très longtemps, et nous sommes ravis que le Bay of Plenty Polytechnic et Manaaki Moana aient donné à notre communauté la possibilité de suivre cette formation. "

Outre les divers modes d'enseignement proposés, le Bay of Plenty Polytechnic peut aussi organiser des formations à l'étranger. Ainsi, il travaille actuellement, en collaboration avec les Tonga, à la mise en place d'un programme d'échange de personnel et de bourses de perfectionnement professionnel d'une durée de trois mois, qui démarrera au début de 2007. Le Bay of Plenty Polytechnic propose également les formations suivantes :

- Certificat national de niveau 4 " filière produits de la mer (aquaculture) " - modules microbiologie et chimie, législation aquacole, santé du milieu aquatique, biologie des produits de la mer et techniques d'éclosion, et réparation et entretien du matériel aquacole.
- Diplôme de niveau 6 de gestion de la pêche - ce programme d'une durée de deux ans s'articule autour de 16 modules et couvre un large éventail de sujets : océanographie et écologie du milieu marin, invertébrés marins, projets de recherche sur les produits de la mer, plans de gestion des pêches et questions connexes, gestion et administration.
- Brevet national d'aptitude à la navigation au large - qualification obligatoire pour commander un bateau de pêche de 50 mètres de long opérant jusqu'à 200 miles des côtes.
- Patron au bornage.
- Programme de formation avant embarquement destiné aux personnes souhaitant travailler dans le secteur des produits de la mer.
- Marin-pêcheur (certificat avancé). Cette formation a également été dispensée en mer par un de nos instructeurs à des marins kiribatiens, palauans, salomonais et croates embarqués à bord d'un gros sennear opérant dans le Pacifique.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le Bay of Plenty Polytechnic, à l'adresse www.boppoly.ac.nz;
Courrier électronique : greg.fife@boppoly.ac.nz, or Numéro vert : 0800 267 7659.

Greg Fife, Groupe leader, School of Applied Science
Bay of Plenty Polytechnic, Tauranga, Nouvelle-Zélande

ACTION DE FORMATION À LA PÊCHE DE LA CPS

Évaluation des besoins en Polynésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Au cours de la période considérée, la Section Développement et formation (pêche côtière) a pris part à deux études de première importance sur les besoins des pays de la région dans le domaine des pêches.

Planification et gestion d'entreprise en Polynésie française

Après le succès remporté en Papouasie-Nouvelle-Guinée par la version pêche du programme de formation de l'Organisation internationale du travail (OIT), intitulé Start and Improve Your Business (Créez et améliorez votre entreprise), la CPS, avec le concours financier du Secrétariat du Commonwealth, a coordonné la mise en œuvre du même programme de formation à Vanuatu et aux Îles Salomon.

Le programme s'articulait autour d'un cours de formation des formateurs, dispensé à Santo en juin 2005, et d'une série de cours nationaux organisés dans chaque pays. À l'issue de cette formation, l'OIT a remis un certificat officiel de formateur à plusieurs des participants. Le programme, baptisé Start Your Fishing Business (Créez votre entreprise de pêche), est désormais proposé par plusieurs établissements de formation, à Vanuatu comme aux Îles Salomon, et a pour but d'aider les chefs d'entreprises potentiels ou en activité à améliorer leurs compétences en planification et gestion d'entreprise.

Après avoir évalué le programme, le Secrétariat du Commonwealth et la CPS ont voulu s'assurer qu'il était également adapté aux besoins des pays polynésiens. En un premier temps, un consultant recruté par la CPS (Hugh Walton, du cabinet Gillett, Preston and Associates) a réalisé, en mai 2005, une évaluation des besoins en formation et une étude de faisabilité du programme dans les pays polynésiens. En mai 2006, le consultant s'est rendu aux Tonga, au Samoa et aux Îles Cook pour s'entretenir avec les personnes susceptibles de dispenser ou de suivre une formation à la gestion de petites entreprises de pêche. Le rapport de mission du consultant a ensuite été transmis aux institutions concernées des trois pays ainsi qu'à Niue et à Kiribati, pays qui avaient déjà fait part de leur souhait de participer au projet.

Le programme de formation, sous sa forme actuelle, porte principalement sur la création de petites entreprises de pêche artisanale, et semble donc parfaitement adapté au contexte mélanésien, puisqu'on s'accorde généralement à dire que le développement du secteur de la pêche est encore possible dans la plupart des zones côtières des pays mélanésiens. Or, l'évaluation réalisée en mai 2005 montre clairement que les problèmes auxquels les populations rurales des Tonga, des Samoa

et des Îles Cook sont confrontés sont très différents de ceux rencontrés en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou à Vanuatu. En effet, dans les pays polynésiens, les possibilités d'accroissement de l'effort de pêche dans les zones côtières sont très limitées, ce qui explique l'importance accordée à la préservation et à la gestion des ressources récifales et côtières. Cela étant, la plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation des besoins se sont déclarées favorables à la mise en œuvre d'un programme de formation modifié et adapté visant à faciliter la création de petites entreprises artisanales dans le secteur des ressources marines, à condition qu'il mette l'accent sur l'utilisation et la promotion de modèles d'entreprise axés sur d'autres types d'activité que la pêche, de manière à être compatible avec les efforts de préservation et de gestion engagés à l'initiative des institutions locales.

L'étude recommande que le programme de formation à la création d'entreprises destiné aux pays polynésiens soit modifié comme suit :

- ajout d'une composante gestion des ressources;
- priorité accordée à l'amélioration des compétences des acteurs de la filière pêche côtière (l'objectif étant d'améliorer leurs capacités de gestion d'entreprise ou d'accroître la valeur ajoutée des produits de la mer, et pas de pêcher plus de poissons !);
- modification de l'objectif d'ensemble du programme de formation : il s'agira d'appuyer non plus la création d'entreprises de pêche, mais plutôt d'entreprises axées sur les ressources marines en général (écotourisme, tourisme d'aventure, pêche sportive, et autres activités génératrices de revenus supplémentaires);
- mise en place d'un programme de formation destiné spécifiquement aux perliculteurs des Îles Cook.

L'évaluation indique que le type de formation retenu pour Vanuatu et les Îles Salomon (cours de formation des formateurs réunissant l'ensemble des participants des deux pays, suivi de cours nationaux) est bien adapté aux besoins des pays polynésiens considérés. Dans ses conclusions, le consultant recommande que les formateurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui sont intervenus dans le cadre du volet mélanésien du projet dirigent également la formation des formateurs destinée aux pays polynésiens et appuient les activités de formation qui seront entreprises par la suite au niveau national. Enfin, le consultant suggère que le cours de formation des formateurs se tienne au Samoa.

À l'issue de l'analyse des besoins en formation, le Secrétariat du Commonwealth et la CPS ont décidé d'appuyer la mise en place,

en Polynésie, du programme de formation à la création d'entreprise. La Section Développement et formation (pêche côtière) assurera la coordination du cours de formation des formateurs, qui doit avoir lieu au premier trimestre de 2007. La sélection des participants s'effectuera en collaboration avec les services nationaux des pêches et les organismes nationaux d'aide à la création d'entreprise.

Évaluation des besoins en formation du secteur halieutique en Papouasie-Nouvelle-Guinée

En juin, le conseiller en développement et formation (pêche côtière) de la CPS s'est rendu en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour participer à une analyse des besoins en formation du secteur des pêches en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il a travaillé en collaboration avec deux experts-conseils en halieutique : Hugh Walton (Gillett, Preston and Associates) et Grant Carnie (École australienne de formation halieutique).

L'analyse des besoins en formation a été réalisée à la demande du service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et s'inscrit dans le cadre du débat en cours sur la création éventuelle d'une filière diplômante à l'Université de Vudal (Rabaul) et à l'Institut d'études halieutiques (Kavieng). Conformément à son mandat, l'équipe chargée de réaliser cette analyse sectorielle détaillée des besoins en formation et du rapport coûts-avantages de la filière envisagée devait examiner les questions suivantes :

- mise en place d'une filière diplômante à l'Université de Vudal et à l'Institut d'études halieutiques de Papouasie-Nouvelle-Guinée;

- besoins des sociétés de pêche et des unités de transformation à terre;
- besoins potentiels en formation liés au développement de l'aquaculture;
- performance des formations déjà dispensées à l'Institut d'études halieutiques dans le secteur de la pêche commerciale et des activités en aval de la pêche;
- besoins du secteur de la pêche artisanale;
- prise en compte des perspectives régionales dans le cadre de l'analyse des besoins.

L'étude a donné lieu à des consultations avec les autorités nationales et provinciales, les services provinciaux des pêches, des sociétés de pêche commerciale et industrielle, des exploitants d'unités de transformation de moyenne et grande capacité, des ONG, des représentants des communautés locales et des établissements de formation. Le rapport de la mission a été établi à partir des entretiens réalisés à Port Moresby et dans les provinces avec les divers intervenants concernés. En dépit du peu de temps dont ils disposaient, les membres de la mission d'étude se sont rendus à Wewak, Madang, Lae, Kavieng et Rabaul en plus des réunions et entretiens qui ont eu lieu à Port Moresby.

Pendant les réunions organisées à Kavieng, la mission a commencé à rédiger un rapport préliminaire qu'elle a finalisé par courrier électronique. La version définitive du rapport a ensuite été transmise au service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour examen.



Diffusion d'un nouveau manuel d'identification à l'usage des pêcheurs pratiquant la pêche à la palangre horizontale

Diffusion d'un nouveau manuel d'identification à l'usage des pêcheurs pratiquant la pêche à la palangre horizontale

Après une série de contretemps imprévus survenus en phase de conception, le manuel intitulé Manuel d'identification des espèces marines à l'intention des pêcheurs à la palangre horizontale est maintenant disponible. Plus de 3 000 exemplaires ont déjà été diffusés et 2 800 exemplaires supplémentaires seront conservés au Siège de la CPS à Nouméa en vue d'une utilisation ultérieure.

Ce manuel bilingue (français/anglais) présente les principales espèces susceptibles d'être capturées à la palangre horizontale, ou d'entrer en interaction avec cet engin de pêche dans le Pacifique, ainsi que plusieurs autres espèces plus inhabituelles.



ACTION DE FORMATION À LA PÊCHE DE LA CPS

La dernière section du manuel traite des espèces qui présentent un intérêt particulier, comme les tortues de mer, les cétacés à dents, les dauphins et les oiseaux de mer. Le manuel contient des illustrations en couleur des principales espèces et des dessins au crayon accompagnés d'une description des caractéristiques les plus communes des espèces considérées. L'appellation scientifique et le code d'identification FAO de chaque espèce sont indiqués en

vue de l'établissement de rapports, et les noms communs en anglais, français, japonais et hawaïen à des fins de commercialisation. Les agents du Programme Pêche côtière de la CPS travaillent maintenant à la préparation d'un deuxième manuel d'identification qui sera consacré aux vivaneaux profonds et aux espèces associées capturés à des profondeurs comprises entre 100 et 400 mètres. Ce manuel devrait être disponible en 2007.

Autres activités de la section développement et formation (pêche côtière)

- Un cours de remise à niveau des formateurs a été organisé à Santo en juillet dans le cadre du programme de formation à la création d'entreprises de pêche de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le cours, dirigé par deux formateurs principaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a réuni deux formateurs des Îles Salomon et 11 de Vanuatu. Les participants ayant passé les épreuves avec succès se sont vu remettre par l'Organisation internationale du travail un certificat officiel de formateur national. Ce cours de remise à niveau met fin au programme d'assistance CPS/Secrétariat du Commonwealth en faveur de Vanuatu et des Îles Salomon dans le domaine de la gestion de petites entreprises de pêche. C'est maintenant aux institutions et formateurs locaux de prendre le relais et de dispenser à l'échelle nationale le programme de formation à la création de petites entreprises de pêche.
- Le troisième cours régional de formation à l'exploitation et la gestion des navires et à l'utilisation de l'électronique de bord destiné aux patrons de pêche se déroulera à l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, à Nelson, du 2 au 13 octobre 2006. Le programme d'enseignement sera identique à celui des deux précédents cours et s'articulera autour d'une

série de cours théoriques en salle, d'exposés sur des thèmes particuliers présentés par des intervenants extérieurs représentant l'industrie locale de la pêche, et des visites de terrain. Il sera parrainé conjointement par l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande ainsi que par l'Union européenne au titre du projet DEVFISH. S'il s'adresse principalement au secteur privé, le cours est également ouvert aux capitaines des navires des services nationaux des pêches, à condition que les bateaux dont ils ont la charge aient une mission de formation clairement définie. La Section Développement et formation (pêche côtière) sélectionnera les participants au mois d'août.

- Les agents de la Section Développement et formation (pêche côtière) de la CPS ont réalisé un DVD sur la découpe et la congélation de longes de thon en mer. Le DVD devrait être proposé dès la fin du mois d'août 2006 et sera donc disponible, si tout se passe bien, à la date de la réunion des acteurs de l'industrie thonière prévue aux Îles Cook.



Élaboration de nouveaux programmes d'enseignement sur la gestion durable des pêches à l'Université du Pacifique Sud (USP)

L'USP a entrepris de mettre sur pied de nouvelles filières de formation halieutique en réponse à la demande de formation appliquée à la gestion durable des pêches. Ces nouveaux programmes d'enseignement, dispensés en collaboration avec la CPS, sont de nature interdisciplinaire (sciences halieutiques, sciences sociales), s'articulent autour de modules à la fois théoriques et pratiques, reposent sur une approche souple faisant intervenir plusieurs modes d'apprentissage, sont sanctionnés par des brevets d'études générales ou des diplômes spécialisés, et facilitent le perfectionnement professionnel des acteurs du secteur halieutique des pays insulaires océaniques.

Les cours proposés portent en priorité sur des enjeux comme la pérennité et la gestion des ressources halieutiques dans les pays insulaires océaniques. Ils associent sciences halieutiques et études socioéconomiques, et études pratiques ou appliquées et formation théorique.

Les cours seront sanctionnés par un brevet (formation d'un an débouchant sur une qualification équivalente à celle obtenue à l'issue du cours CPS/Institut de technologie de Marlborough de Nelson (NMIT) destiné aux agents des services des pêches du Pacifique), un diplôme (cycle d'études de deux ans, qualification équivalente à l'ancien diplôme en pêches tropicales délivré par l'USP), ou un diplôme universitaire (cycle de trois ans) en gestion durable des pêches. La première année du cycle de formation remplacera l'actuel cours CPS/NMIT, et les cours seront dispensés en collaboration avec la CPS (et le NMIT, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles).

L'approche fondée sur l'octroi d'équivalences et la formation par paliers facilitent le perfectionnement professionnel des agents des services des pêches de la région. Ainsi, les candidats ayant obtenu leur brevet à l'issue de la formation CPS/NMIT peuvent

obtenir une équivalence de première année et entrer directement en deuxième année (formation diplômante). Par ailleurs, grâce aux programmes d'enseignement à distance et aux méthodes d'apprentissage plus souples mis en place par l'USP, tous les cours, qu'ils soient sanctionnés par un brevet ou un diplôme, peuvent être suivis dans la plupart des pays d'origine des étudiants. Enfin, le vaste éventail de formations proposées permet aux étudiants d'acquérir des connaissances générales ou de se spécialiser dans des domaines comme les technologies alimentaires, l'économie, la vulgarisation, la recherche ou les politiques et régimes de gestion des pêches.

Au cours de la première année, les étudiants acquièrent des connaissances de base et des compétences essentielles dans le cadre de modules à la fois pratiques et théoriques. Le cours est destiné aussi bien aux étudiants désireux d'effectuer la totalité du cycle d'études de trois ans sanctionné par un diplôme universitaire qu'aux auxiliaires des pêche qui veulent suivre une formation spécifique et obtenir un brevet. Le cours de première année a été plus ou moins calqué sur le cours CPS/NMIT destiné aux agents des services des pêches du Pacifique et dont le contenu, révisé et modifié en 2003, est toujours adapté aux besoins des agents des services des pêches en début de carrière.

La CPS continuera d'organiser un cours de quatre semaines qui empruntera à la fois au programme d'observation et aux modules pratiques de formation à la pêche du cours CPS/NMIT. Ce cours se tiendra à intervalles réguliers (tous les ans ou tous les deux ans), dans un des établissements nationaux de formation de la région. Il sera destiné exclusivement à des agents des services des pêches (titulaires du brevet ou du diplôme de l'USP en gestion durable des pêches et autres agents des services des pêches ayant besoin de suivre un cours de remise à niveau dans les domaines considérés).



Supports didactiques

- Atelier sur les techniques de pêche autour des DCP, Modules pédagogiques :
- Module 2 : Sécurité en mer des petits bateaux pêchant autour de DCP
- Dossier de supports didactiques pour un stage de deux semaines de préparation à la sécurité en mer et à la pêche (en vue du recrutement de membres d'équipage de palangriers et de senneurs).
- Brevet élémentaire de sécurité en mer (guide de l'élève, guide du formateur, diapositives)
- Certificat restreint de patron/mécanicien de classe 6 : (guides de l'élève et du formateur pour les modules suivants : Connaissance de la navigation (module CPS 021B), Moteurs hors bord (module CPS 022C) et Moteurs diesel (module CPS 022B).

Manuel à l'intention des membres d'équipage

- La sécurité à bord des bateaux de pêche - Guide pratique à l'intention des membres d'équipage

Supports d'information à l'intention du public

- Cinq affiches
- Autocollant, « Pensez sécurité en mer »
- Autocollant A4, « Liste de l'équipement de sécurité pour les petites embarcations »
- Fiche plastifiée, « Liste de l'équipement de sécurité pour les petites embarcations/Cinq minutes qui peuvent vous sauver la vie »
- Huit clips télévisuels « Conseils sur la sécurité en mer »
- Cassette audio sur la sécurité en mer

Vidécassettes (formats PAL, NTSC ou SECAM)

- « La sécurité en mer, c'est votre affaire »
- « La grande dérive »
- « Rambo s'attaque à la haute mer »

Systèmes de gestion de la sécurité

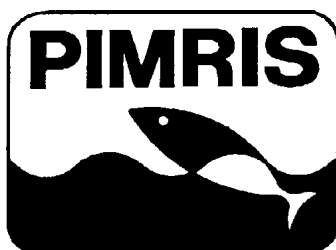
- Systèmes de gestion de la sécurité pour navires de moins de 500 tj (dépliant)
- Comment tirer le meilleur parti de votre système de gestion de la sécurité (dépliant)
- Inventaire type d'équipements et de mesures de sécurité (système de gestion de la sécurité pour petits navires commerciaux à moteur hors bord)
- Manuel type de gestion de la sécurité et tenue d'un journal de pêche (système de gestion de la sécurité pour palangriers de moyenne à grande taille).

Certains de ces supports peuvent être téléchargés depuis le site Web de la CPS : http://www.spc.int/coastfish/Sections/training/Training%20material/Training_material.htm

On peut les commander directement à la Section Formation halieutique (CPS, B.P. D5, 98848 Nouméa, Nouvelle-Calédonie).



Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par quatre organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par la Commission du Pacifique Sud (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), le Centre d'information du Pacifique de l'Université du Pacifique Sud (CIP-USP) et la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC). Le financement est assuré par le gouvernement de la France. Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le SIRMIP. Ce projet vise à mettre



Système d'Information sur les Ressources Marines des Iles du Pacifique

l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information; la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique; et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.